

▪ Budget 2005 du ministère de l'Intérieur

Le budget 2005 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales s'élèvera à 13,50 milliards d'euros en 2005. Il progressera de 3,2 % par rapport à 2004.

Hors collectivités locales et hors élections, ce budget sera de 10,66 milliards, progressant de 4,14 %

Il est construit autour de trois grandes priorités.

*\* Tout d'abord, le respect absolu des engagements pris par le gouvernement pour garantir la sécurité des Français.*


Deux orientations fortes sont retenues à ce titre :

- la mise en œuvre de la 3ème tranche de la LOPSI, qui conduira, fin 2005, à un taux d'exécution de 68 % de celle-là, qui respecte totalement l'échéancier initial.

- la réforme des corps et carrières de la police nationale, qui entre désormais pleinement en vigueur et modifiera en profondeur le fonctionnement de l'institution policière. Il s'agit d'adapter l'organisation de la police nationale en donnant à chacun des corps actifs et administratifs qui la composent les responsabilités et le statut qui doivent être les leurs.

*\* La deuxième priorité est l'adaptation des moyens de la sécurité civile aux nouvelles exigences de la gestion des crises.*

Pour ce faire, 47 emplois de pilotes, de personnels navigants ainsi que de militaires dans les états-majors de zone seront créés. Un effort de grande ampleur sera réalisé en matière d'investissement avec, d'une part, l'acquisition de deux nouveaux avions gros porteurs et, d'autre part, une progression très significative en crédits de paiement (+ 42 %) du



fonds d'aide à l'investissement des services  
d'incendie et de secours.

*\* La troisième priorité sera celle de la  
modernisation de l'Etat.*

Un effort tout particulier sera réalisé dans le  
domaine de l'investissement grâce à une progression  
des crédits destinés à l'immobilier (+ 14,3 %) et à  
l'informatique (+ 20,2 %). Il permettra notamment  
d'assurer de meilleures conditions d'accueil et de  
service au public et de lancer des projets innovants  
comme la carte nationale d'identité électronique ou  
le nouveau système d'immatriculation des véhicules.

L'achèvement de la globalisation des crédits des  
préfectures anticipera l'entrée en application de la  
LOLF au 1er janvier 2006 et favorisera le  
développement d'une culture du résultat désormais  
bien engagé.